

Madame le MAIRE de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande présentée par Monsieur ANTOINE Guillaume représentant l'Association «Paroisse Saint-Clément », en vue d'organiser le « Festival Mission on the Roc », du dimanche 05 août 2018 au mercredi 15 août 2018,

VU l'instauration du PLAN VIGIPIRATE,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période du PLAN VIGIPIRATE au niveau « sécurité renforcée-risque d'attentat »,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation, afin d'assurer la sécurité publique selon les dispositions suivantes :

#### ARRETE

- ARTICLE 1** Du dimanche 05 août 2018 au mercredi 15 Août 2018, l'Association « Paroisse Saint-Clément » est autorisée, dans le cadre du «Festival Mission on the Roc» au sein de l'Eglise Notre-Dame du Cap Lihou, à occuper l'espace enherbé face à l'Eglise Notre-Dame du Cap Lihou pour des concerts et organiser une procession dans les conditions définies ci-après.
- ARTICLE 2** Du jeudi 02 août 2018 à 23h00 (mise en place du dispositif Plan Vigipirate) au jeudi 16 août 2018 à 12h00 :  
Selon la mise en place de la signalisation :  
Le stationnement sera interdit et réservé pour les organisateurs :
- Place du Parvis Notre-Dame sur 3 places (suivant plan joint).
- ARTICLE 3** Du dimanche 05 août 2018 au mercredi 15 août 2018 :  
Des concerts seront organisés sur l'espace enherbé face à l'Eglise Notre-Dame du Cap Lihou.  
L'autorisation est donnée sous réserve des droits des tiers. Le nettoyage de l'espace autour de la tonnelle devra être assuré par le bénéficiaire.

- ARTICLE 4** Le mardi 14 août 2018 de 21h30 à 23h30 :  
Une procession sera organisée selon l'itinéraire suivant : Départ Eglise Notre-dame du Cap Lihou, Rue du Midi, Rue Lecarpentier, Place de l'Isthme, Rue du Marché au Blé, Rue du Nord, Rue du Parvis et Parvis Notre-Dame.  
Lors de la Procession, le reposoir prendra place Rue Lecarpentier, Place de l'Isthme et Place du Marché aux Chevaux.  
La circulation pourra être momentanément perturbée le temps de la procession.
- ARTICLE 5** La signalisation de stationnement interdit sera mise en place par les Services Techniques de la Ville, et assurée par les Organismes sous leur responsabilité.
- ARTICLE 6** La sécurité sera assurée par les Organismes.
- ARTICLE 7** La sécurité de la fermeture des rues est mise en place et maintenue par les organisateurs, le temps de la manifestation, par des moyens humains et matériels (véhicules) autres que les dispositifs mise en place de barrières et sous leur responsabilité.
- ARTICLE 8** L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.
- ARTICLE 9** En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenu et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.
- ARTICLE 10** Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 02 MAI 2018

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,

  
Michel PICOT



## ARRETE N°18-593

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police. Municipale	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Groupe Presse	@	
Madame Dominique BAUDRY	@	
Monsieur Michel PICOT		
Madame Florence LEQUIN	@	
Madame Delphine DESMARS	@	
Madame Frédérique LEGRAND	@	
Cabinet du Maire : Christine BEAUQUET	@	
Pascal DRIEU	@	
Jérôme ROBIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Pascal SANTUCCI	@	
Jean-Michel LEROY	@	
Groupe réunion des services ville	@	
Sophie LAVALLEY	@	
Association « Les Amis de la Haute- Ville »	@	
Association Paroisse Saint-Clément gui.antoine@yahoo.fr	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr